Pourquoi ne mets-tu pas Le Hidjeb ?!

Dû à la plume de son excellence
La Docteure Houweyda Ismaïl

Traduction Introduite par son éminence, le vertueux cheikh
Abd El Ghani Ibn El Hassan Aoussat

Troisième édition revue et corrigée par
Abu Hamza Al-Germâny

Traduit de l'arabe, annoté et relu par
Aboû Fahîma ᶜAbd Ar-Rahmên El Bidjê'î

Etudes de post-graduation en sciences du langage
Etudes supérieures en sciences islamiques
Etudes universitaires en traduction
Paris

3ème édition, 1431/2010

Troisième édition corrigée et commentée

Pour toutes questions, suggestions, ou erreurs,
veuillez nous contacter à l'adresse suivante
science1@hotmail.fr
Pour lire ce livre avec une brillante annexe ajoutée à l'original par le corrceteur, se rendre sur :
http://www.islamhouse.com/p/265526



Au Nom d'Allâh,

Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

Chère sœur musulmane et cher frère musulman !

Lorsque tu auras terminé de lire cet opuscule, offre-le à ton tour pour que d'autres en tirent profit. Et invite les gens que tu connais avec douceur et sagesse à la vérité qu'il contient.

Il est aussi de ton droit de l'imprimer pour une distribution gratuite, mais sans rien modifier du texte.

« Qu'Allâh te récompense de la meilleure manière ! »

PAROLES À MÉDITER

… Ma sœur ! Le respect des fondements de l'islam et la pudeur sont tes boucliers. Une bonne fréquentation aide à redonner de la valeur à ta vie. Une amie vertueuse t'aidera à faire ce qui est bon et te rappellera Allâh, elle t'enjoindra ce qui est bon et t'interdira ce qui est mauvais. Ensemble, main dans la main, vous serez une fierté pour notre communauté. Le Prophète ﷺ a dit : « **le cas du bon compagnon et du mauvais compagnon ressemble à celui du vendeur de musc et du forgeron. Quant au vendeur de musc, soit il vous en donne un peu, soit vous le lui achetez, ou au moins vous partez en ayant respiré sa bonne odeur. Tandis que le forgeron brûlera vos vêtements, ou vous partirez en ayant inhalé son odeur répugnante. »** (El Boukhâri et Mouslim).

Le hidjeb est une adoration fondamentale et obligatoire. N'écoute pas ceux qui prétendent après quatorze siècles pendant lesquels tous nos savants ont démontré son obligation que le voile est une simple tradition…

Ma sœur ! La paix intérieure vient en acceptant l'islam dans ton cœur et en vivant ta vie sur la base de ses principes. Pour acquérir cette paix, le hidjeb pour toi est indispensable, le hidjeb pour toi est un trésor inestimable…

LE CORRECTEUR DE LA TRADUCTION

INTRODUCTION DU VERTUEUX CHEIKH ABD EL GHANI AOUSSAT

(Qu'Allâh le préserve)

Certes, la Louange est à Allâh. Nous Le louons, implorons Son Secours, et Lui demandons le pardon. Nous Lui demandons de nous protéger contre le mal qui existe en nous et contre nos mauvaises actions. Celui qu'Allâh guide, nul ne pourra l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne pourra le guider. Et j'atteste qu'il n'y a point de divinité digne d'être adorée en dehors d'Allâh, l'Unique, nul associé à Lui. Et j'atteste que Mohammed est Son serviteur et Messager.

Cela dit ; Allâh - Très-Haut soit-il - a fait du hidjêb (voile) un acte d'adoration aux croyantes; Il le leur a rendu obligatoire pour les bienfaits, multiples et variés, qu'il recouvre.

En effet, le hidjeb renferme nombre d'avantages concrets et abstraits, religieux et mondains. C'en est un culte que celle qui le pratique sera récompensée, tandis que celle qui s'en abstient sera vouée au châtiment divin. En vérité, Allâh -Pureté à Lui- n'a

jamais ordonné une chose à Ses serviteurs sans que celle-ci soit une source de bien recouvrant de grands bénéfices, comme Il ne leur a jamais interdit un acte que pour le mal et la nuisance que celui-ci renferme.

Les croyantes, tout comme les croyants, répondent à l'ordre de leur Seigneur sans hésitation ni rébellion. Elles s'appliquent également à Son adoration sans rien y ajouter ni en diminuer. Allâh - le Très-Haut dit ﴿**La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Allâh et Son Messager, pour que celui-ci juge parmi eux, est: «Nous avons entendu et nous avons obéi». Et voilà ceux qui réussissent**﴾ An-Noûr. V. 51

Ces croyantes se conformeront à la prescription divine de mettre le hidjeb, par souci de préservation (couverture), de pudeur, de chasteté et de pureté, et en guise d'obéissance à Allâh - Très-Haut soit-il - et à Son Messager ﷺ ; et tout ceci sans ne rien modifier et ne rien changer, et sans recourir au laxisme ni au choix non plus. Allâh -Majesté à Lui- dit ﴿**Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allâh et Son Messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allâh et Son Messager, s'est**

égaré certes, d'un égarement évident﴿ El Ahzêb. V. 36

Allâh - le Très-Haut - a intimé l'ordre de porter le hidjêb à toutes les Musulmanes en disant ﴾**Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et <u>aux femmes des croyants</u> de se couvrir par leurs grands voiles : [Djalâbîb]**﴿ . El-Ahzêb. V. 59. C'est un ordre impliquant obligation, astreinte, et fermeté. Donc, il leur incombe d'être résolues et appliquées [à exécuter le commandement d'Allâh]. Et qu'elles ne soient pas dévoyées du droit chemin par quelques désirs, ambiguïtés ou barrières.

Car, elles ont un très bel exemple à suivre dans la conduite des femmes des Compagnons. [c]Â'icha - qu'Allâh soit satisfait d'elle- a dit : « qu'Allâh fasse Miséricorde aux premières femmes émigrées ; quand Allâh a révélé Sa Parole ﴾**Et qu'elles rabattent leurs voiles sur leurs poitrines**﴿ », elles s'empressèrent à couper en deux leurs vêtements et se voilèrent avec !». Ainsi, doit se soumettre toute musulmane et se conformer [aux ordres d'Allâh].

De plus, lorsque la Musulmane se livre à la contemplation de cette injonction divine, elle finira

par dévoiler de nobles sagesses, de précieux secrets et d'innombrables vertus ! Aussi, elle déduira, à travers les textes sacrés à ce sujet, d'inestimables bienfaits, notamment:

- Le hidjêb est en fait une façon de préserver l'honneur de la femme, de purifier son cœur et de fructifier son âme. Allâh - Pureté à Lui - dit ﴿**C'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs**﴾ El Ahzêb. V. 53

- C'est également un signe de nobles caractères tels la chasteté, la dignité, la pudeur et la défense de l'honneur.
- De même, cela est une marque [1] distinguant les femmes continentes (par vertu), et signalant leur comportement honorant!

……………………

1. Il importe de souligner au passage les événements scandaleux qui se sont déroulés en France depuis 2003, au sujet de l'interdiction du "voile" à l'école publique. Je me rappelle à cette époque de quelques propos honnis tenus par certains responsables de mosquées! Ces derniers disaient que le port du hidjêb est un signe ostentatoire ! Ô ignorance! Combien ces propos sont eux-mêmes à la fois ostensibles et ostentatoires! Ô petitesse! Quelle parole plus déshonorante que de dire qu'il suffirait de mettre un serre-tête au lieu du "voile" ?! Propos perverti par la convoitise du lucre parisien, qui ne saurait être que le produit d'une

…………………………………………………………………………………………
conscience noyée dans la veulerie et la mesquinerie! ﴿**Ceux qui prennent pour alliés des mécréants au lieu des croyants, est-ce la puissance qu'il recherchent auprès d'eux? Alors qu'en vérité, la puissance appartient entièrement à Allâh!**﴾ An-Nisê'. V. 139. Et le Prophète ﷺ dit : « **L'avilissement et la mesquinerie sont infligés à quiconque s'oppose à mon ordre. Et celui qui tente de ressembler à un peuple en fait donc partie** ». Hé oui! La personne en question est à la tête d'un institut théologique à Paris! Un serre-tête à la place du "voile"! ﴿**Quelle monstrueuse parole que celle qui sort de leurs bouches! Ce qu'ils disent n'est que mensonge!**﴾ El Kahf. V. 5

Béni soit Allâh! Ses Paroles sont tranchantes et ne supposent aucune équivoque, voici leur interprétation en français : ﴿**Et qu'elles rabattent leurs voiles sur leurs poitrines**﴾ An-Noûr. V. 31; et Il dit aussi ﴿**Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants <u>de se couvrir par leurs grands voiles : [Djalâbîb]</u>**﴾ . El Ahzêb. V. 59. Les gens, surtout en France, devraient savoir avec certitude que ces individus sont des imposteurs. Leurs discours n'a aucune pesanteur religieuse. ﴿**Le Jour où leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient**﴾ An-Noûr. V. 31. Minables derviches hurleurs dans les médias ! NDT.

- Par ailleurs, le hidjêb est une preuve qui témoigne que la sœur le portant est exempte de tous soupçons ; de même qu'elle a signifié son refus à tous risques de nuisance et de tentation ; Le Très-Haut dit ﴿**Elles en seront vite reconnues et éviteront d'être offensées**﴾ El Ahzêb. V. 59

- Il aide à dompter les instincts charnels,

- Il est un coup d'épée qui tranche les pensées démoniaques !

- C'est aussi une prévention sociale contre les différentes formes de nuisance que lui lancent les regards qui trahissent, et les langues qui portent atteinte à la réputation des femmes.

- Le hidjêb protège également la pudeur : cet état d'être enraciné dans l'âme, qui incite aux vertus et repousse les vices.

En vérité, si nous étudions avec soin les mérites et les bienfaits du hidjêb, par lecture des textes jusqu'à épuisement, nous conclurons certes qu'ils sont multiples, variés et très précieux.

De toute manière, si la femme est décente en apparence elle l'est aussi, certainement, en son intérieur, comme dit le dicton: «Chaque récipient

transpire de ce qu'il contient : traduction littérale qui signifie que chaque chose reflète par son apparence ce qu'elle cache à l'intérieur. ».

C'est pour cela qu'Allâh a fait en sorte que l'habit de la piété soit un vêtement qui couvre à la fois le corps et l'esprit. Allâh -Exalté soit-Il- dit à ce propos ﴿**Ô enfants d'Adam! Nous avons fait descendre un vêtement pour cacher vos nudités, ainsi que des parures. -Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur-**﴾ El A[c]râf. V. 26. [c]Abd Ar-Rahmên Ibn Aslem رحمه الله a dit : «Il (le fis d'Adam) craindra pieusement Allâh et cachera sa nudité (sa [c]*Awra*), voilà le vêtement de la piété».

Ainsi, tu as pris connaissance désormais, ô sœur musulmane, de l'obligation de mettre le hidjeb, son mérite, ses fruits ; tu as aussi pris connaissance qu'il vraiment l'ordre d'Allâh et Sa volonté pour Ses sincères serviteurs; dans ce sens, Allâh - qu'Il soit Très-Haut - dit ﴿**Et Allâh veut accueillir votre repentir. Mais ceux qui suivent les passions veulent que vous vous incliniez grandement (vers la turpitude comme ils le font).** ﴾ An-Nisê'. V. 27. Cela veut dire: ceux qui suivent leurs plaisirs qui tiennent du faux et des

basses attitudes, qui encouragent la fornication à outrance et le libertinage ainsi que les autres agissements qu'Allâh a interdits. Ils veulent que vous déviiez du vrai chemin et outrepassiez les actes qu'Allâh vous a autorisés afin que vous tombiez dans Sa désobéissance! **Ils désirent vous voir comme eux dans la course aux passions illicites et aux péchés!** Voilà pourquoi Allâh les a décrits qu'ils suivent les passions blâmables et les comportements fâcheux.

Le poète dit vrai en déclamant !

Que des gens ne te trompent en t'incitant à te dévier de la guidée

Nulle assistance ne leur a été accordée pour suivre la vérité

De cœurs voilés, ils se sont rebellés contre tout dirigeant

Car ils ont mécru en Allâh par imitation

Enfin, il ne m'échappe pas de remercier le vertueux frère, le professeur Aboû Fahîma [c]Abd Ar-Rahmên El Bidjê'î, pour l'attention qu'il porte à ce genre d'épîtres qui traitent de ces questions ; et ce, dans un temps où

beaucoup de problèmes sont soulevés concernant le sujet du hidjêb, qui est un culte islamique et non une coutume traditionnelle que l'on peut soumettre aux tractations sans scrupules ! Certes, ce qui suit est une épître dont les arguments sont forts aux antipodes des calomnies et rumeurs arrogantes, dirigées par les prôneurs de la vilenie! Ceux qui appellent au dévoilement, à la nudité et à la débauche.

Je le remercie donc pour cette traduction intégrale ; et c'est à Allâh que nous demandons de l'assister (aider) dans ses écrits précis et ses traductions sûres.

ÉCRIT PAR VOTRE FRERE :
ABD EL GHANI IBN EL HASSAN AOUSSAT

PREFACE DE LA SECONDE EDITION

AVISAUX LECTEURS

Louange à Allâh qui a parachevé les religions par la religion de droiture, et révélé le Qour'ên et la sounna pour guider l'homme et la femme vers leur réussite. Et que la prière et le salut soient sur l'ultime Prophète et Messager ; le guide de l'humanité sur le chemin de la vérité : Mohammed Ibn [c]Abd Allâh ; ainsi que sur ses pieuses épouses, sa noble famille et ses honorables et louables Compagnons.

Nous tenons à préciser avec insistance que la traduction des œuvres islamiques n'est qu'un moyen provisoire pour comprendre l'Islam. Le fruit de celle-ci n'est que proportionnel et très limité! Un bon apprentissage ne peut pas s'effectuer, avec efficacité, en dehors de la langue arabe. Les autres langues, étant transitoires, ne peuvent, en aucun cas, la remplacer.

L'expérience de chaque lecteur français ou francophone est une preuve suffisante.

Cela dit, il est évident qu'**apprendre l'arabe est la première étape que doit franchir tout musulman non arabe**. Car, elle est le pivot central dans l'acquisition du savoir religieux en Islam. Voire, c'est même une grande nécessité. Voilà pourquoi nous invitons tous nos frères français et francophones à produire des efforts afin d'apprendre cette très belle langue, et la découvrir dans toute sa grandeur.

L'Imam Ibn Teymiyya رحمه الله a dit: « Certainement, **la langue arabe est le symbole de l'Islam et des Musulmans**. Et, les langues sont les plus importants symboles des nations par lesquels elles se démarquent les unes des autres »[2].

L'Eminent savant du Hadith Ahmed Chêkir رحمه الله a dit: « …Certainement, la Nation avec la langue de laquelle est descendu le Noble Livre (le Qour'ên), <u>se doit de diffuser sa religion (l'Islam)</u>. De même, <u>il lui incombe de propager sa langue (l'arabe)</u>, <u>ses us et coutumes et ses règles d'éthique</u>, parmi les autres nations.

……………………

2. Propos sont retranchés du livre de l'érudit linguiste Bakr Ibn ^{c}Abd Allâh Aboû Zeyd رحمه الله « Taghrîb El Alqêb El ^{c}Ilmiyya/ L'occidentalisation des titres scientifiques », P. 26, et 28.

En faisant cela, elle les appeler à la guidée et la vérité, apportées par son Prophète (Mohammed ﷺ), afin de faire de ces nations musulmanes une seule nation, dont : **la religion, la *Qibla* et la langue seront les mêmes**. Aussi, elles auront les mêmes valeurs (critères) qui construiront sa **personnalité**. Ainsi sera-t-elle une Nation du juste milieu [3], dont les individus (les Musulmans), seront témoins sur les gens (dans l'au-delà). Il appartient donc à toute personne**, qui souhaiterait s'intégrer à ce groupe musulman de : croire à sa religion (l'Islam), se conformer à sa Charia, suivre son mode de vie et apprendre sa langue (l'arabe)** ». Fin de citation. [4]

……………………

3. Le cher lecteur verra sortir ultérieurement -si Allâh veut- un livre très intéressant à ce sujet. Il porte le titre « Le juste milieu est la caractéristique de la Nation musulmane et des gens de la Sounna ». Dr Moûssâ Êl Nasr.
4. Revoir la note 2.

Aboû Fahîma ᶜAbd Ar-Rahmên El Bidjê'î

PARIS, LE VENDREDI 1 JOMEDA EL OULA 1428 H.

LE 18 MAI 2007 G.

PREFACE DE LA PREMIERE EDITION

Louange à Allâh qui a gratifié la nation musulmane en lui instituant les principes de la chasteté, l'intégrité, et la pudeur par Sa Glorieuse Parole : **« Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants de se couvrir par leurs grands voiles : [djalâbîb] »**. El-Ehzêb. V. 59.

Et que la Prière et le Salut soient sur le meilleur homme qui marcha sur terre. Notre Prophète et Modèle, Mohammed ﷺ. Le Messager qui a instauré les fondements de la pureté, de la droiture et de la guidée. Il a réellement conféré aux Musulmans les moyens de préserver leur honneur par crainte qu'il ne se souille par les turpitudes et les perversités sexuelles ! Et qu'Allâh prie et bénit ses honorables et chastes femmes qui furent le meilleur exemple quant à la pratique du Verset précité: ***'A'icha, Sawda, Hafsa, Oummou Salama, Zeyneb Bint Khouzeyma, Djouweyriya, Safiyya, Oummou Hobeyba, Meymoûna, et Zeyneb Bint Djahch***.

Le Lion de la Sounna à notre époque, le Cheikh El Elbênî رحمه الله a dit dans son fameux livre [5] ***"Djilbêb El Mar'a El Mouslima/Le Djilbêb de la femme musulmane''* : «** Nous avons étudié avec soin les versets coraniques, la Sounna authentique et les textes des prédécesseurs (Salaf) qui avaient attrait à ce sujet qui est d'une grande importance. Il nous est [donc] apparu que la femme lorsqu'elle sort de chez elle, doit couvrir entièrement son corps, et qu'elle ne doit rien montrer de sa parure (zîna). Excepté son visage et ses mains (si elle veut) et ceci avec n'importe quelle sorte de vêtement, tant qu'il regroupe ***les conditions suivantes :***

1 — Qu'il couvre l'ensemble du corps excepté le visage et les mains.

2 — Qu'il ne soit pas une parure en soi [zîna].

3 — Qu'il soit épais et non transparent.

4 — Qu'il soit bien large et pas moulant.

……………………

5. Mohammed Nâsir Ad-Dîn El-Elbênî., *Le Djilbêb de la femme musulmane*, éd. 2003, la version française, Les éditions al-Sunna, Bruxelles, Belgique.

5 — Qu'il ne soit pas parfumé.

6 — Qu'il ne ressemble pas aux vêtements des hommes.

7 — Qu'il ne ressemble pas aux vêtements des mécréantes.

8 — Qu'il ne soit pas un vêtement qui attire les regards pour sa singularité et qui souligne la volonté de se démarquer (*chouhra*). **»**.

Finalement, nous demandons à Allâh par Ses Noms les Meilleurs et Ses Attributs les plus Hauts de nous raffermir sur le droit chemin, le chemin du Qour'ên et de la Sounna selon la compréhension des pieux ancêtres de cette Oumma [*As-Salaf As-Sâlih*], de nous accorder une piété par laquelle nous accomplissons Ses droits et évitons Ses interdits, Âmîn.

Et il ne me quitte pas l'esprit le devoir de remercier vivement notre Cheikh, son éminence Adb El Ghani Aoussat pour ses précieuses aides qu'il me fournit inlassablement dans la réalisation de mes traductions : ses *Fatâwas* et ses orientations.

Sans oublier en outre, de remercier chaleureusement mon frère et ami Abdel Malik abou Oumair el Faransi, qui a réagi avec ardeur et joie à la demande de m'aider dans la traduction de cet opuscule. Nous remercions Allâh de l'avoir guidé à l'islam et Lui demandons de le rétribuer par la meilleure récompense ; Âmîn.

Aboû Fahîma [c]Abd Ar-Rahmên El Bidjê'î

PARIS, AU COUCHANT DU
SAMEDI 28 DJOMÊDA EL OÛLA 1427 H.
CORRESPONDANT AU 24 JUIN 2006 G.

POURQUOI NE METS-TU PAS LE HIDJEB ?! [6]

INTRODUCTION

Je loue Allâh — qu'Il soit Très-Haut — comme Il doit être loué, pour La Splendeur de Son Visage, et La Grandeur de Sa Souveraineté. Et que la Paix et le Salut d'Allâh soient pour Son Noble Messager qui a tracé le chemin qui mène vers l'agrément d'Allâh et vers Son Paradis. En effet, ce chemin d'une rectitude exemplaire est bordé par la dignité, joliment garni de la noble morale et orné de la parure de pureté, de pudeur, et de chasteté. Il est également, un chemin qui conduit celui qui est misérable dans la Société humaine, homme ou femme, aux sphères de la quiétude et de la félicité ici-bas et dans l'au-delà.

……………………

6. Les frères et sœurs ne maîtrisant que le kabyle ont accès à un cours détaillé sur la question du hidjêb. C'est un cours audio réalisé par son éminence, le Cheikh Abd El Ghani Aoussat dans la collection *apprends ta religion*. Il porte le titre « Le Hidjêb de la femme musulmane », ou se rendre sur le site du cheikh que nous recommandons vivement au cher lecteur et lectrice : www.aoussat.com

Il fait partie de [ces joyaux] : l'obligation de porter le Hidjêb, que le Seigneur -qu'Il soit Béni et Très Haut- a institué pour la femme. Ceci pour préserver sa pudeur, protéger son honneur comme c'est, aussi, un signe de sa foi [correcte].

C'est pour cela que, la société qui s'éloigne de la Voie d'Allâh, qui s'écarte de Son droit chemin est [inévitablement] une société frappée de morbidité. Celle-ci nécessite un remède qui la conduira vers son rétablissement et son bonheur.

Il est des images qui prouvent qu'une société est loin du chemin d'Allâh, et qui démontrent avec précision l'intensité de sa déviation et de son libertinage, l'image où l'on perçoit l'expansion du phénomène de l'exhibition des charmes et du dévoilement chez la jeune gent féminine.

Désolément, nous constatons [de nos jours] que ce fléau est devenu une des caractéristiques de la société musulmane, même si toutefois, le port de l'habit islamique est aussi largement répandu.

Quelles sont donc les causes qui ont conduit à cette déviance?

Pour répondre à cette question, nous l'avons posée à différentes catégories de filles. De là, nous avons constaté l'existence de dix principales excuses. Mais après de nombreuses vérifications, il nous est apparu que **ces prétextes sont inconsistants !**

Sœur musulmane ! Lisons ensemble ces présentes lignes afin de prendre connaissance des causes qui mènent à se détourner du hidjeb, pour enfin les controverser une à une.

Le premier prétexte :

La première d'entre elles dit : « ***Je ne suis pas encore convaincue qu'il faut porter le hidjeb !*** **».** A cette sœur, nous posons deux questions :

La première question : est-elle convaincue à la base de l'authenticité de l'Islam?

Evidement, sa réponse sera : oui ! Je suis convaincue ! Car elle dit *« Lâ Ilêha Illa Allâh », (il n'y a point de divinité digne d'adoration à part Allâh),* et cela est bien considéré comme une conviction au sujet de la croyance. Et elle dit également *: « Mohammed Rassoûlou Allâh », (Mohammed est le Messager d'Allâh)* alors que cela est aussi clairement considéré comme étant une reconnaissance de la *Charia* [la Législation islamique].

Ce qui fait qu'elle est, donc, tout à fait convaincue de l'Islam comme étant [une source] de Croyance [El 'Aqîda], de Législation, et de Mode de vie.

La seconde question : le Hidjêb fait-il partie de la Législation islamique et de ses obligations ?

Si cette sœur **est vraiment sincère** ; **cherche à connaître la vérité à l'exemple de celui qui la cherche réellement** ; elle dira certainement : oui, Allâh à l'adoration Duquel je crois, a véritablement ordonné à la femme dans Son Livre de mettre le Hidjêb. De même, le Noble Messager ﷺ au Message duquel je crois, a aussi ordonné de s'habiller du Hidjêb dans sa Sounna. Allâh – Le Très-Haut – a dit ﴿**Et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'islam**﴾ El Ehzêb. V. 33

Comment donc appelle-t-on une personne qui est convaincue de l'authenticité de l'islam, mais en revanche n'applique pas ce dont Allâh – Le Très-Haut – ainsi que Son Noble Messager ﷺ ont commandé de faire ??

Quoi qu'il en soit, cette personne ne fait pas partie de ceux décrits par Allâh dans ce verset ﴿**La seule**

réponse des croyants, lorsqu'on les appelle vers Allâh et Son messager, pour que ce dernier juge entre eux, est de dire : « Nous avons entendu et nous avons obéi ! » Voilà ceux qui réussissent﴾ An-Noûr. V. 51.

En somme, si cette sœur est vraiment convaincue de l'islam, comment ne serait-elle pas alors convaincue de ses commandements ?!

Le second prétexte :

La deuxième sœur dit **: «** ***Je suis convaincue de l'obligation de porter le vêtement légal [le hidjeb], mais voilà que ma mère m'interdit de le mettre. Et si je lui désobéis je serai vouée au Feu [de l'Enfer] !*****».**

La plus noble des créatures d'Allâh, le Messager d'Allâh ﷺ, répond à l'excuse soulevée par cette sœur par une parole concise et sage : **« Pas d'obéissance à une créature lorsqu'il y a désobéissance au Créateur. »**

Sans doute, la place des parents dans l'islam, et en particulier celle de la mère, est très haute. En effet, Allâh a lié la place accordée aux parents à la plus importante des œuvres qui est Son adoration et [la réalisation] de Son Unicité (le Tawhîd). Cela est stipulé

dans plusieurs versets du Qour'ên, notamment ce dernier où Allâh — le Très-Haut — dit ﴾**Et adorez Allâh et ne Lui associez rien et soyez bons envers vos parents**﴿ An-Nisê'. V. 36. Ainsi, rien ne limite l'obéissance aux parents sauf une seule chose, à savoir la désobéissance envers Allâh. Le Très-Haut a dit ﴾**Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas**﴿ Louqmên. V.15. Et le fait de leur désobéir concernant un péché n'empêche nullement la bienfaisance envers eux ainsi que la piété filiale. Allâh – qu'Il soit Très-Haut – a dit ﴾**Mais reste avec eux ici-bas de façon bienveillante**﴿ Louqmên. V. 15

En somme, comment peux-tu obéir à ta mère et désobéir à Allâh qui t'a créé et a créé ta propre mère ?!

Le troisième prétexte :

Quant à la troisième sœur, elle dit : **« ma capacité financière ne me permet pas de changer mes habits par des nouveaux conformes à l'islam ! »**.

Notre sœur rentre dans un des deux cas :
Soit véridique et sincère soit menteuse et qu'elle s'esquive du port du hidjeb légiféré et veut un hidjeb *moutabarridj* (c'est-à-dire impudique et non conforme

à l'Islam), aux couleurs criardes, adapté à la mode de notre époque et de prix très élevé.

1) **nous commençons par notre soeur sincère et véridique :**

Chère sœur ! Sais-tu qu'il n'est en aucun cas permis à la femme musulmane de sortir de la maison jusqu'à ce que son vêtement remplisse les conditions reconnues du hidjêb légal (char^c^î) ? Ces conditions sont obligatoires à connaître pour chaque musulmane ! [7]

De plus, si tu apprenais les affaires du monde d'ici bas, alors comment ne peux-tu pas avoir connaissance des affaires qui vont te sauver du châtiment d'Allâh ainsi que de Sa Colère après la mort ?! Allâh -Le Très -Haut- n'a-t-Il pas dit ﴿**Demandez donc aux gens du rappel [les savants] si vous ne savez pas**﴾ An-Nahl. V. 43. Alors ma sœur ! Apprends les conditions du hidjeb. Si tu dois absolument sortir de chez toi alors, ne le fais que si les conditions du hidjeb légal sont remplies.

……………………

7. Lire attentivement les huit conditions citées dans la préface de la seconde édition. NDT

Fais cela pour satisfaire Le Très Miséricordieux et humilier le diable.

Cela parce que le méfait de ta sortie dévoilée et dévêtue est plus grand que le bienfait de ta sortie pour une nécessité [quelconque].

Ma sœur ! Si ton intention est sincère et ta résolution véridique, sache que d'innombrables personnes te viendront en aide et Allâh te facilitera les choses. N'est-ce pas Lui qui dit ﴿**Et quiconque craint Allâh, Il lui donnera une issue favorable, et Il lui accordera Ses dons [par des moyens] sur lesquels il ne comptait pas**﴾ At-Talâq. V. 2-3

2) Quant à notre sœur qui veut s'échapper [de l'obligation du hidjeb], nous lui disons :

La dignité et la grande estime auprès d'Allâh –Le Très-Haut- ne se manifestent pas par les vêtements décorés et les couleurs clinquantes, ou par le fait de se conformer à la mode vestimentaire contemporaine. **Mais elles se manifestent uniquement dans l'obéissance à Allâh et à Son Messager ﷺ en mettant en pratique la pure législation islamique et en portant le hidjeb islamique authentique**. Lis [ma sœur] la Parole

d’Allâh –Le Très-Haut- ﴿**Certes le plus noble d’entre vous, auprès d’Allâh, est le plus pieux**﴾ El Houdjourât. V. 13

En somme, toute chose chère et précieuse, qu’elle soit spirituelle ou matérielle, perd sa valeur lorsqu’il s’agit de satisfaire Allâh – Le Très-Haut –.

Quatrième prétexte :

Et maintenant vient le tour de la quatrième soeur qui dit : **« Dans mon pays le climat est très chaud et je ne le supporte pas. Comment résisterais-je donc si je mettais le hidjeb ? »**. À des personnes comme celle-ci Allâh – Le Très-Haut – dit **:** ﴿ **Dis : «Le feu de l’Enfer est plus ardent encore ! » Si seulement ils comprenaient !** ﴾ At Tawba. V. 81

Comment compares-tu la chaleur de ton pays à celle de la Géhenne ! Sache – mon honorable sœur — que Satan t'a jeté un de ses vulnérables filets pour te mener de la chaleur de cette vie à celle du Feu de l’Enfer. Sauve-toi donc de son piège ! Considère la chaleur du soleil tel un bienfait et non pas un méfait. Car, elle te rappelle la gravité du châtiment d’Allâh – Le Très-Haut- qui dépasse qui dépasse en nombreux degrés la chaleur terrestre. Dès lors, tu te remettras

[certainement] à l'ordre d'Allâh et sacrifieras l'aisance de ce bas monde pour te sauver du Feu. Ce Feu dont les habitants ont été décrits par le Très-Haut dans ce verset **: « Ils n'y goûteront ni fraîcheur ni breuvage. Hormis une eau bouillante et du pus ».** An-Naba'. V. 24-25

En somme, le Paradis est entouré de difficultés et l'Enfer est bordé de passions.

Cinquième prétexte :

Ecoutons maintenant l'excuse qu'a proféré la cinquième sœur : **« J'ai peur en portant assidûment le hijab de l'enlever plus tard. J'ai vu beaucoup de filles faire cela !».** À celle-ci je dirai : « Si tous les gens adoptent le même raisonnement que toi, ils auraient renoncé à la religion entière. Ils auraient délaissé la Salât car, certains craignent de l'abandonner. Ils se seraient aussi abstenus du jeûne, car nombreux sont ceux qui ont peur de le, etc. ».

As-tu vu ma sœur comment le diable a une nouvelle fois jeté sur toi un de ses filets et t'a empêché de suivre le chemin de la guidée! Allâh -l'Exalté- aime que son serviteur persiste dans la pratique des bonnes œuvres même si celles-ci sont peu nombreuses ou seulement recommandées. Que dire alors si ces

bonnes œuvres sont obligatoires comme est le cas du hidjeb ? Le Messager d'Allâh ﷺ a dit ***:*** **«La meilleure œuvre auprès d'Allâh est celle qui est accomplie continuellement, aussi infime soit-elle ! ».**

Pourquoi n'as-tu pas cherché à connaître les causes qui ont poussé ces sœurs à ôter leur hidjeb, afin que tu t'en écartes et que tu œuvres à les éviter ?

Pourquoi n'as-tu pas cherché les causes qui raffermissent la personne sur le chemin de la guidée et de la Vérité afin de t'y accrocher ?

Parmi ces causes : le fait d'invoquer fréquemment Allâh pour qu'Il raffermisse ton cœur dans la religion comme le faisait le Prophète ﷺ. Il y a également la Salât et l'humilité [El Khouchoû[c]]. Allâh -le Très-Haut- a dit ﴿**Et cherchez secours dans l'endurance et la Salât : certes, la Salât est une lourde obligation, sauf pour les humbles**﴾ El Baqara. V. 45

Il fait également partie de ces causes, l'observance de toutes les pratiques légiférées par l'Islam, dont le hidjeb. Allâh -le Très-Haut- a dit ﴿**S'ils avaient fait ce à quoi on les exhortait, cela aurait été certainement**

meilleur pour eux, et (leur foi) aurait été plus affermie﴾ An-Nisâ'. V. 66

En somme, si tu avais saisi les causes qui mènent [par la permission d'Allâh] à la guidée et si tu avais goûté à la douceur de la foi, tu n'aurais point abandonné les ordres d'Allâh après les avoir mis en pratique...

Le sixième prétexte :

En voici la sixième, qu'elle sera sa parole ? Elle dit : **« On m'avait dit que si je mets le hidjeb aucun homme ne se mariera avec moi ! À cause de cela, je vais m'abstenir de le porter jusqu'à ce que je me marie. »** Un mari qui veut de toi dévoilée et désobéissante à Allâh n'est pas digne de se marier avec toi. C'est plutôt un mari indifférent vis-à-vis des interdits d'Allâh qui sont perpétrés, et qui n'a pas la jalousie pour toi. Ce mari ne t'aidera pas à entrer au Paradis et à te sauver du Feu.

Un foyer bâti sur la transgression d'Allâh et sur des actes qui encourent Sa Colère est un foyer qui mérite les malheurs et la peine ici-bas et dans l'au-delà. Conformément à la Parole d'Allâh -le Très-Haut- ﴿**Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera**

certes, une vie pleine de gène, et le Jour de la Résurrection nous l'amènerons aveugle au rassemblement﴿ Tâha. V. 124

De plus, le mariage est sans doute une Faveur d'Allâh qu'Il donne à qui Il veut. Combien de filles habillées du hidjêb se sont mariées sans aucune difficulté ! Et combien de filles non voilées restèrent célibataires **!**

Et si tu te dis : « Mon dévoilement et mon ornement est un moyen pour un noble objectif qui est le mariage. » [Je te dis] : « l'objectif pur ne rend pas permis le moyen impur en Islam. Si un but est noble, il faudrait nécessairement que le moyen le soit aussi ». Cela parce que la règle de l'Islam dit : «**Les moyens ont le même statut juridique que les fins**. **»** (Cela veut dire que si la fin est obligatoire le moyen le serait aussi, et inversement, si la fin est interdite le moyen est de même)[8].

En somme, qu'Allâh ne bénisse un mariage fondé sur la désobéissance et l'immoralité !

……………………

8. Cette règle d'or est une parmi d'innombrables desquelles jouit notre religion. Le lecteur lucide comprendra la différence qu'il y a avec le postulat machiavélique qui énonce : «la fin justifie les moyens ! ». ==

Le septième prétexte :
Que diras-tu, ô septième sœur !

Elle a dit : « **Non ! Je ne mets pas le hidjeb parce qu'Allâh dit ﴿Et quant au bienfait de ton Seigneur, fais-en part aux autres﴾, et comment cacherai-je donc mes beaux cheveux et ma beauté séduisante qu'Allâh m'a donnés ? »**

Sœur ! Je constate que tu t'appliques à suivre le Livre d'Allâh et Ses ordres seulement lorsque ceux-ci ne contredisent pas ta passion et ta compréhension ! Sinon lorsque ces mêmes ordres te déplaisent, tu les délaisses !

Autrement, pourquoi ne t'appliques-tu pas dans la réalisation de Sa Parole -qu'Il soit Très-Haut- ﴿**Et de ne montrer leurs beautés que ce qui en paraît**﴾ An-Noûr. V. 31, ainsi que dans la pratique de Sa Parole ==

……………………

= L'Islam attire l'attention du Musulman sur « la qualité » de la fin. Si celle-ci est mauvaise, il n'utilisera pas de moyen pour la rendre licite, mais il l'évite. Tandis que la devise : « la fin justifie les moyens », pousse son partisan à utiliser n'importe quel moyen pour arriver à ses fins, même si les deux sont mauvais. La réalité prouve ces faits !

﴿**Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants de se couvrir par leurs *Djalêbîb***﴾ [9]**.** El Ahzêb. V. 59. Car, par cette parole que tu as dite, chère sœur ! Tu t'es permise de légiférer ce dont Allâh à tout à fait interdit : le dévoilement et l'exhibition des charmes. La cause est que tu n'as pas envie de t'appliquer à la religion.

…………………

9. **Remarque importante :** Il est important de souligner au passage une idée fausse et largement répandue que font circuler quelques gens hostiles à la pudeur et la vertu. Certains prétendent que le djilbêb n'existe pas en Islam !! D'autres disent que **c'est un signe de d'archaïsme (de retour en arrière ou une pensée rétrograde)** !!

Pour répondre à la première catégorie de ces individus, qui, à la base, ignore la vérité de l'Islam, le Verset précité leur suffit. Et en vérité, c'est pour cette raison que nous avons préféré ne pas traduire le mot arabe djilbêb. Une personne qui s'intéresse à sa religion, et, en conséquence, nécessairement à la langue de celle-ci : l'arabe, devrait pertinemment avoir connaissance du sens du mot en question (djilbêb).

Mais, voilà qu'en plus de leur ignorance de l'Islam, leur méconnaissance de la langue arabe rend la question du djilbêb plus complexe -pour eux-. Toutefois, une fois qu'ils auront appris l'existence de ce Verset ainsi que son sens, à

…………………………………………………………………………………………
ce moment-là, seront-ils informés de la gravité de leur erreur, et de leurs accusations diffamatoires à l'égard des vertueuses soeurs qui mettent l'habit de la grandeur : le djilbêb. Cela, parce que ces haineux individus les traitent de tous les noms méprisants. Alors qu'Allâh dit ﴿**Et ceux qui offensent les croyants et <u>les croyantes</u> sans qu'ils l'aient mérité, se chargent [certes] d'une calomnie et d'un péché évident**﴾ El Ahzêb. 58. La deuxième catégorie qui est celle qui nous intéresse le plus, est formée, en général, de quelques personnes **perplexes** qui ont perdu leurs repères religieux. La pureté de l'Islam leur pèse trop lourd sur le cœur. Ils veulent changer les mœurs de la décence et les pratiques exemplaires par « **les habitudes du rebut** ».

(Le mot rebut veut dire : Ce qui est rejeté, laissé de coté, considéré comme sans valeur « Le Petit Larousse encyclopédique ». Synonymes : déchet, lie, ordure, résidu, etc. Cf. « Dictionnaire des synonymes : Hachette. Et, Dictionnaire des synonymes de la langue française ; Pierre Ripert ». Tandis que le mot (la) lie (qui est parmi les synonymes de rebut) veut dire, selon le Larousse : ce qu'il y a de plus mauvais, de plus vil dans une société.

Sans aucun doute Allâh -Pureté à Lui- a rejeté, et réprouvé, voire interdit le dévoilement. Le Qour'ên et la Sounna attestent de cela. Il n'y a qu'une personne dont le cœur est malade qui n'admet pas cette vérité.)

……………………………………………………………………………………

Ce sont des hommes et des femmes qui dissimulent une haine monstrueuse pour l'Islam. **Ils souhaiteraient voir un jour la femme musulmane, à qui l'Islam a redonné valeur et honneur**, (<u>que la brute coloniale lui a arrachés</u>), **se noyer dans l'exhibitionnisme occidental**. Ces pro-occidentalistes aveuglés par le délaissement des pratiques religieuses, et le suivi de leurs passions, sont des **ennemis de la pureté féminine musulmane**. Ils veulent rire sur la femme musulmane comme ils ont rit, et ils rient encore, sur la femme mécréante. En réalité, **l'archaïsme** n'est pas dans le fait de se couvrir, mais tout à fait le contraire, c'**est dans le fait de se découvrir à l'instar des «primitifs de l'Amazonie»**. Ainsi, savons-nous -parfaitement- que les archaïques, **par excellence**, sont ceux qui encouragent ce mode dévoilé.

Enfin, nous évoquons un fort ordre par lequel Allâh -Exalté soit-Il- a rappelé aux humains de prendre leurs gardes. Espérons-nous que certaines consciences s'éveilleront et **se rendront compte de cette affaire énorme.** Notre Créateur dit ﴿**Ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour <u>leur rendre visibles leurs nudités</u>**﴾ El A[c]râf. 27. Et ﴿**Si donc ils tournent le dos… alors Allâh connaît bien les semeurs de corruption**﴾ Êl [c]Imrân. 63. Et, c'est Allâh qui détient la guidée des coeurs !

La plus grande faveur qu'Allâh nous a accordée est celle de la foi et de la guidée. Pourquoi donc n'as-tu pas mis en évidence cela et pourquoi n'as-tu pas évoqué cette importante grâce qu'Allâh t'a conférée et dont fait partie le hidjeb légal [Char[c]î] ?!

En somme, Y a-t-il pour la femme un plus grand bienfait que celui de la guidée et du hidjeb ?

Huitième prétexte :

Nous venons maintenant à notre huitième sœur qui dit : **« Je sais bien que le hidjeb est obligatoire, mais je le mettrai quand Allâh m'aura guidée !» [10].**

……………………

10. Cette parole est très grave, car cette sœur justifie son dévoilement par le destin d'Allâh. Ce qu'elle affirme revient à dire : « moi je ne mets pas le hijab, car Allâh ne m'a pas encore guidée ! » Cette parole et cette voie sont celles des mécréants qui justifient leur polythéisme par la volonté d'Allâh ! Allâh dit en mettant en garde contre cette voie satanique : **« Les polythéistes diront : « Si Allâh avait voulu, ni nous ni nos ancêtres n'aurions été polythéistes, et nous n'aurions rien déclaré interdit. » C'est ainsi que leurs prédécesseurs traitaient les messagers de menteurs jusqu'à ce qu'ils eurent goûté Notre rigueur. Dis : « Avez-vous quelque science à nous présenter ? Vous ne faites que suivre la conjecture et mentir. » »** Al-A'âm, V.148.

Nous interrogeons cette sœur sur les démarches qu'elle a suivies pour qu'elle soit méritante de la guidée divine ? Nous savons certainement qu'Allâh – Le Très-Haut-, par Sa Sagesse, a fait que toute chose a une cause [qui conduit à la réaliser]

C'est pour cela que le malade doit se servir de médicaments pour guérir. De même, le voyageur utilise sa voiture ou enfourche un animal pour atteindre la destination voulue. Les exemples sont si nombreux qu'on ne peut point les dénombrer.

Notre sœur a-t-elle alors œuvré fermement dans la recherche de la guidée ? A-t-elle fourni les causes [efforts] nécessaires? Parmi ces causes :

……………………

Toute chose est prédestinée, mais la parole de notre sœur n'a pas été dite par tristesse ou regret, mais bien pour justifier son acte et cela est répréhensible en islam. Le croyant ne justifie pas ses mauvaises actions par le destin, car cela le mène à la perdition et à persister dans son égarement. Par contre, justifier une catastrophe ou un malheur par le destin est permis, car cela n'est pas une chose choisie par la personne, mais subie. Par exemple, lorsqu'on perd un enfant ou lorsqu'on est atteint par une maladie incurable, il est juste de dire que cela est le destin d'Allâh, je l'accepte et je le remercie dans tous les cas… NDC.

— L'invocation d'Allâh -le Très-Haut- tout en étant sincère, comme l'Exalté a dit ﴿**Guide nous vers le droit chemin**﴾ El Fâtiha. 6.

— La fréquentation des femmes pieuses, car elles sont un meilleur appui pour obtenir la guidée et pour s'y maintenir, pour qu'Allâh la guide, lui augmente sa guidée, lui inspire la justesse et la crainte révérencielle [11].

— S'attacher à l'exécution des Commandements du -Très Haut-, et à mettre le hidjeb qu'Allâh à ordonné aux croyantes.

En sommes, si cette sœur avait été vraiment ferme et résolue dans la recherche de la guidée, elle aurait entrepris les causes pour cela et l'aurait donc sûrement atteinte…

……………………

11. Relire la page 5, « Paroles à méditer », le hadith notamment. NDT.

Neuvième prétexte :

Et que dira la neuvième sœur ?

Elle dit : **«Le temps n'est pas encore venu pour moi de porter le hidjeb car je suis encore très jeune ! Je le porterai lorsque je serai plus âgée ou après l'accomplissement du hadjdj ! »**

Ma chère sœur ! L'Ange de la mort est un visiteur qui se tient sur le seuil de ta porte attendant l'ordre d'Allâh -le Très Haut- pour prendre ton âme à n'importe quel instant. -Le Très-Haut- dit **: « Quand leur terme [mort] vient, ils ne peuvent le retarder d'une heure et ils ne peuvent l'avancer non plus ».** El A'râf. 34

Chère sœur ! La mort ne distingue ni les vieilles ni les jeunes. Il se peut que la mort te vienne alors que tu es dans cet état de grande désobéissance ; celui de combattre le Seigneur de la Puissance en te dévoilant et en exhibant ta beauté.

Ô ma sœur ! Hâte-toi vers l'obéissance avec ceux qui se hâtent répondant à l'appel d'Allâh -le Très-Haut ﴿**Hâtez-vous vers un pardon de votre Seigneur ainsi qu'un paradis aussi large que le ciel et la terre**﴾ El Hadîd. 21

Ô ma sœur ! N'oublie pas Allâh -le Très-Haut- sinon Il t'abandonnera en t'éloignant de Sa Miséricorde dans la vie présente ainsi que dans l'au-delà. Et Il te fera oublier ta propre personne en ne lui donnant pas son droit (à la personne) d'obéissance à Allâh et de son adoration.

Allâh -L'Exalté- dit à propos des hypocrites ﴿**Ils ont oublié Allâh et Il les a alors abandonnés**﴾ At-Tawba. 67 ; et dit aussi ﴿**Et ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Allâh ; [Allâh] leur a fait alors oublié leurs propres personnes**﴾ El Hachr. 19

Ma sœur ! Même si tu es encore jeune, écarte-toi de toutes les désobéissances dont fait partie le délaissement du hidjeb, car Allâh est dur en châtiment. En effet, Il te questionnera le jour du jugement sur ta jeunesse et tous les moments de ta vie.

En somme, Comme l'espoir de vivre longtemps rend aveugle ! Comment peux-tu garantir d'être encore en vie, ne serait-ce demain ? !

Le dixième prétexte :

Enfin, la dixième dit : **« Je crains que si je m'applique à mettre le vêtement islamique qu'on me donne le nom d'un groupe spécifique et moi je déteste l'esprit partisan ! »**

Ô sœur dans l'Islam ! Il y a dans l'islam deux partis seulement pas plus. Allâh l'Immense les a mentionnés dans son Noble Livre :

1 — Le premier parti est le parti d'Allâh qu'Allâh a fait triompher parce que ses partisans obéissent à Ses ordres, et s'écartement des désobéissances.

2 — Le deuxième parti est celui du diable, le lapidé, qui désobéit au Très Miséricordieux, et multiplie la corruption sur terre.

Toi lorsque tu accomplis les ordres d'Allâh et à travers eux le hidjeb, tu t'affilies au parti d'Allâh, parmi ceux qui réussissent.

Inversement, lorsque tu te dévêtis montrant ta parure et laissant paraître tes charmes, là tu t'embarques sur le bateau du diable et ses alliés parmi

les hypocrites, et les mécréants. Et quelle mauvaise compagnie ! [12]

Vois-tu comment tu fuis Allâh pour joindre Satan ? Comment changes-tu le bon par le mauvais ?! Fuis donc ma sœur vers Allâh ﴿**Fuyez donc vers Allâh. Moi, je suis pour vous, de Sa part, un avertisseur explicite**﴾ Ad-Dâriyât. 50

Le hidjeb est une adoration très honorable. **Cette adoration ne se plie pas aux opinions des gens, de leurs orientations ou de leurs choix ! En effet, Celui qui l'a légiféré est bien Le Créateur, Le Sage.**

……………………

12. Et c'est ainsi que désirent te voir **les prédicateurs du libertinage qui s'attaquent à l'honneur de la femme musulmane**. Ils savent bien que tu es la cellule principale du tissu social. Ta dissolution morale entraînera la destruction des valeurs éducatives de la communauté et des individus. **Ô sœur musulmane ! Prend garde contre les bourreaux de la vertu** : tous ceux qui t'appellent à sortir de ta nature pour te transformer en objet de plaisir et de jouissance, ne serait-ce que par le regard. **Ton dévoilement est leur premier stratagème pour arriver à leurs fins. Coupe-leur donc le chemin !** NDT

En somme, dans le but de satisfaire Allâh -le Très-Haut-, ne prête aucune considération aux paroles des diables ; que ce soit les humains d'entre eux ou les djinns ! Accroche-toi scrupuleusement à la religion.

Prend pour Modèle les mères des croyants, les femmes des compagnons savantes et qui ont lutté dans le droit chemin…

CONCLUSION

Chère sœur ! Je vais maintenant entretenir une discussion franche avec toi. Ton corps est exposé dans le marché du diable tentant les cœurs des gens !

— Des mèches de cheveux visibles,
— Des vêtements trop serrés qui moulent les formes de ton corps
— Des vêtements trop courts qui laissent paraître tes jambes et tes pieds,
— Des vêtements coquettement brodés, de couleurs clinquantes et bien parfumés.

Voilà une tenue qui provoque la Colère du Tout Clément et qui mènent à la satisfaction de Satan !!

Chaque jour qui passe, et toi persistante dans cette tenue, ne fait qu'accroître ton éloignement d'Allâh et avancer ton rapprochement de Satan !

Chaque jour qui s'écoule, une malédiction et une colère se dressent dans le ciel contre toi jusqu'à ce que tu te repentes !

Chaque jour tu te rapproches inéluctablement de la tombe, et l'Ange de la mort se prépare pour prendre ton âme **!** ﴿**Toute âme goûtera la mort. Mais c'est seulement au Jour de la Résurrection que vous recevrez votre entière rétribution. Quiconque donc est écarté du Feu et introduit au Paradis, a certes réussi. <u>Et la vie présente n'est qu'un objet de jouissance trompeuse !</u>**﴾ Êl 'Imrân. V. 185

— Monte, chère sœur ! dans le train de la repentance [*At-Tawba*] avant qu'il ne quitte ta gare !!

— Médite aujourd'hui, ma sœur ! sur ce fameux jour où seront exposées tes actions [Le Jour de la Résurrection] sans remettre cela à demain !

— Considère maintenant cet effroyable Jour **avant qu'il ne soit trop tard !!**

SOMMAIRE